

## Annexe 1.4

### Grille d'évaluation des besoins en eaux / Bâtiments Industriels et Artisanat

Nature du bâtiment	Surfaces*	Débit ou volume d'eau minimum utilisable en 1 heure (en m3)	Durée de référence d'un sinistre (en heure)	Besoins en volume d'eau total (en m3)	Nombre de PEI utilisables simultanément**	Distance maximale du risque***	Distance maximale entre PEI***
Industriel Artisanat	≤ 50 m <sup>2</sup>	30	1	30	1	400 mètres	
	de 51 à 250 m <sup>2</sup>	60	1	60	1 à 2	200 mètres	400 mètres
	de 251 à 500 m <sup>2</sup>	60	2	120	2	200 mètres	400 mètres
	> 500m <sup>2</sup>	Application de la grille d'évaluation spécifique				150 mètres du risque pour le 1er PEI, 200 mètres du risque pour le 2ème PEI, sous réserve d'être en dehors des zones de dangers Z2 de flux thermique (3 kW/m <sup>2</sup> ) et de surpression (50 mbar) ; 400 mètres du risque pour l'ensemble des PEI.	
	(document de travail : instruction technique D9)						
*	<u>Surface :</u> Il s'agit de la plus grande surface non recoupée par des parois coupe feu 1 heure minimum						
**	<u>Si la DECI est assurée par plusieurs hydrants :</u> - le débit demandé doit être un débit en utilisation simultanée ; - la moitié des besoins doit être situé à 200 mètres maximum du risque (en dehors des risques courants importants et des risques particuliers).						
***	<u>Distance :</u> - elle est mesurée par les voies carrossables et accessibles aux engins de lutte contre l'incendie. - elle est de 60 mètres si une colonne sèche est règlementairement requise.						

## Application de la grille d'évaluation spécifique (document de travail : instruction technique D9)

### 1<sup>ère</sup> étape : définir le risque (débit de référence) et la surface de référence

Etablir un listing des risques en 2 catégories en fonction du potentiel calorifique et du risque d'éclosion d'un incendie

<b>Principes</b>	- débit de référence : 30 m <sup>3</sup> /h pour 500 m <sup>2</sup> si faible potentiel calorifique - débit de référence : 60 m <sup>3</sup> /h pour 500 m <sup>2</sup> si fort potentiel calorifique
<b>Surface de référence (S) en m<sup>2</sup></b>	(S) superficie la plus grande non recoupée par des murs CF de degré 2 h continus de façade à façade.

### 2<sup>ème</sup> étape : appliquer les coefficients liés à l'établissement

CRITERES	Coefficients applicables (majoration – compensation)
Hauteur de stockage <sup>(1)</sup> 3 mètres 8 mètres 12 mètres 12 mètres	0 + 0,1 + 0,2 + 0,5
<sup>(1)</sup> En l'absence de précision, la hauteur de stockage sera égale à la hauteur du bâtiment moins 1 mètre (prescription à imposer).	
Type de construction – Ossature SF 1 heure SF 30' SF 30'	- 0,1 0 + 0,1
Type d'intervention interne Accueil 24/24 DAI généralisé Service Sécurité Incendie 24/24	- 0,1 - 0,1 - 0,3
<b>Total coefficient</b>	

### 3<sup>ème</sup> étape : déterminer le débit minimum

Q : (débit de référence) $S \times$ (coefficient final) 500	Le coefficient final sera : 1 + somme des coefficients
Bâtiment sprinklé entièrement <sup>(2)</sup>	Q/2
Q minimum requis en m <sup>3</sup> /h (à maintenir pendant 2 h) (arrondi au multiple de 30 m <sup>3</sup> /h le plus proche)	

(2) un risque est considéré comme sprinklé si la protection est autonome, complète et dimensionnée en fonction de la nature du stockage et de l'activité réellement présente en exploitation (en fonction des règles de l'art et des référentiels existants), et si l'installation est entretenue et vérifiée régulièrement (en service en permanence).